



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 16 OCTOBRE 2023

- Présents :** Mme Gontarczyk (Présidente)
M Sénécal – M Le Nagard
- Assistent :** Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)
- Excusée :** Mme Bastos

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.



ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

COURRIER DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 16 10 23

Pris note des soucis rencontrés avec la FMI sur les rencontres U10/U11

BRUYERES BERNES USM : Mail du 13 10 23

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de vos équipes U6/U7 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

BRUYERES BERNES USM : Mail du 13 10 23

Pris note de l'inversion des rencontres U10/U11 du 14 10 23 contre AUVERS ENNERY FC

CORMEILLAIS ACS : Mail du 03 10 23

Pris note de votre demande d'inversion pour les rencontres de critérium U12/U13 du 14/10 contre EZANVILLE US

Accord du club adverse

DOMONT FC : Mail du 11 10 23

Pris note de votre demande d'engager 1 équipe supplémentaire sur critérium U12/U13. Malheureusement la commission ne peut y répondre favorablement les calendriers étant établis. Vous pourrez l'engager pour la 2^{ème} phase

DOMONT FC : Mail du 10 10 23

Pris note de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur plateau du 07 10 23 à FOSSES UF.

La commission vous rappelle que vous devez déposer cette feuille dans FAL même si vous n'êtes pas club recevant.

EAUBONNE CSM : Mail du 09 10 23

Pris note de vos remarques. La commission vous rappelle que les règlements rédigés par le DVOF, définissent l'horaire des rencontres par équipes afin de planifier les matchs sur les installations et la FMI. Cependant chaque club a la possibilité de constituer ses équipes à sa convenance, (par âge, par niveau...). Aucune règle ne peut être imposée étant entendu que les critères se jouent sur 2 années d'âge : U10/U11 et U12/U13. Ainsi une équipe U11 peut être composée de joueurs U10, U11, 3 U9 maximum garçons comme filles. De plus une équipe peut être intégralement modifiée d'une semaine à l'autre sans contrainte particulière : par exemple les joueurs jouant dans l'équipe 1 pourront jouer dans l'équipe portant le n° 2 la semaine suivante. Nous renouvelons donc nos recommandations de rentrer en contact avec le club adverse afin de s'assurer de l'homogénéité des matchs et ce chaque semaine. La commission se tient également à votre disposition tous les lundis à partir de 18 heures.

ECOQUEN FC : Mail du 03 10 23

Pris note de votre modification d'horaires pour les rencontres de critérium U10/U11 à domicile

ENTENTE SSG : Mail du 16 10 23

Pris note de votre information concernant le plateau U8/U9 niveau 1. La commission vous rappelle la condition pour intégrer les plateau U8/U9 niveau 1 : présenter 2 équipes U8 et 2 équipes U9. Il serait préférable de diminuer le nombre d'équipes sur les autres centres du niveau 2

ERMONT AMS : Mail du 13 10 23

Pris note de l'adresse du stade pour les rencontres de critérium U12/U13 à domicile :

Stade Auguste Renoir – Rue du Syndicat à ERMONT

FRANCONVILLE FC : Mail du 16 10 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 sur centre à ERMONT AFC et U9 sur centre d'EAUBONNE CSM du 21 10 23.

GROSLAY FC : Mail du 11 10 23



Pris note de votre demande d'engager une 3^{ème} équipe U8. Celle-ci sera intégrée sur les plateaux après les vacances scolaires

OSNY FC : Mail du 02 10 23

Pris note de l'absence des identifiants de connexion pour le club de SOISY AM FC sur rencontre de critérium U12 Avenir du 30 09 23

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 13 10 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 du centre du plateau du 14 10 23 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

ST BRICE FC : Mail du 11 10 23

Pris note de votre impossibilité de disputer les rencontres de critérium U10/U11 et U12 Avenir. La commission vous demande de trouver une date pour jouer ces matchs en accord avec vos adversaires et de saisir les demandes de dérogations via footclubs

ST BRICE FC : Mail du 12 10 23

Pris note de votre demande de ne pas recevoir de plateaux U8/U9 pour la toute la saison 2023/2024. La commission vous rappelle que c'est une des obligations pour intégrer le critérium Avenir

ST LEU FC : Mail du 13 10 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur centre du plateau à VIARMES ASNIERES OL le 14 10 23

ST OUEN AS : Mail du 09 10 23

Pris note de l'adresse du stade pour les rencontres de critérium U10/U11 à domicile : Stade Lucien ESCUTARY – 1 Rue Gustave Leclerc à ST OUEN L'AUMONE

ST OUEN AS : Mail du 09 10 23

Pris note de résultats des rencontres U10 Avenir et U13 Avenir

ST PRIX ES : Mail du 16 10 23

Pris note du souci rencontré avec les FMI sur les rencontres U12/U13 série 3 du 14 10 23

SARCELLES AAS : Mail du 16 10 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 21 10 23

SOISY AM FC : Mail du 16 10 23

Pris note de l'absence de 3 équipes du club de BEZONS USO sur rencontres de critères U12/U13 du 14 10 23

THILLAY ESM : Mail du 12 10 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur centre du plateau à CHAMPAGNE SFC le 14 10 23

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 13 10 23

Pris note de votre erreur d'engagement des équipes U8. La commission modifie pour les plateaux à venir

VILLIERS FC : Mail du 14 10 23

Pris note de votre non-utilisation de la FMI sur rencontre de critérium U11 du 14 10 23

RAPPEL DEMANDE D'INFORMATION

La commission demande à chaque club de lui transmettre par mail rapidement les renseignements suivants :

- Nom - Prénom & Téléphone du Responsable Catégorie U6/U7
- Nom - Prénom & Téléphone du Responsable Catégorie U8/U9



- Nom - Prénom & Téléphone du Responsable Catégorie U10/U11
- Nom - Prénom & Téléphone du Responsable Catégorie U12/U13

CHALLENGES U10 / U11

1^{er} TOUR DU SAMEDI 18 NOVEMBRE 2023

Le 1^{er} tour regroupe toutes les équipes U10 et U11 engagées en critérium et réparties en poules de 3 ou de 4.

Qualification :

Pour les U10 : Les premiers de chaque poule ainsi que les meilleurs 2^{èmes} des poules de 4 pour obtenir un total de 64 équipes

Pour les U11 : Les premiers de chaque poule ainsi que les meilleurs 2^{èmes} des poules de 4 pour obtenir un total de 64 équipes

Seront qualifiés pour le 2^{ème} tour du Samedi 20 Janvier 2024

Les documents concernant l'organisation du 1^{er} tour sont à retirer au DVOF à Baillet en France à partir du **Mardi 23 Octobre 2023 et jusqu'au Vendredi 3 Novembre 2023**. Après cette date, les documents d'organisation seront envoyés à la charge des clubs.

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés : feuille de résultats – feuille d'arbitrage et feuilles des licenciés par équipe devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 27 Novembre 2023 à 16 Heures dernier délai.

Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.

La commission demande également aux clubs recevant de conserver un double des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.

Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Foot Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclubs lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées respectivement dans chaque Challenge, en intégrant 2 joueurs maximum ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe du club, dans le respect de l'article 7.

Dans le cas où un club intègre dans son équipe plus de 2 joueurs, celle-ci sera disqualifiée.

Par ailleurs les joueurs n'ayant pas participé à aucun tour, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club dans la limite de 2 joueurs par équipe (dans le respect de l'article 7).

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

Durée des rencontres :



- Poule de 4 : 1 x 16 minutes (sans mi-temps)
- Poule de 3 : 2 x 12 minutes

CHALLENGE U10

Article 7 - Qualification Challenge U10

U11 Filles : nées en 2013

U10 Filles et Garçons : né(e)s en 2014

U9 Filles et Garçons : né(e)s en 2015 dans la limite de 3 par équipe.

La participation de joueurs U11 est interdite sous peine de disqualification

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

Centre 1	Marly la Ville	Centre 2	Villiers le Bel	Centre 3	Beauchamp	Centre 4	Saint Leu
	Menucourt AS 1		Saint Brice FC 3		Puiseux-Louvres FC 1		Adamois OL 3
	Adamois OL 2		RC Argenteuil 2		Courdimanche AS 1		Goussainville FC 2
	Marly la Ville ES 1		Villiers le Bel FC 4		Beauchamp AS 3		Saint Leu FC 1
	Montigny FC 1		Villiers le Bel FC 2		Cergy-Pontoise FC 1		Saint Leu FC 2
Centre 5	Eaubonne	Centre 6	ESSG	Centre 7	Champagne	Centre 8	Ecouen
	Eaubonne CSM 2		Entente SSG 3		Garges FCM 1		Ecouen FC 4
	Cormeillais ACS 1		Entente SSG 1		Cormeillais ACS 2		Ecouen FC 3
	Cosmo Taverny 1		Bezons USO 2		Champagne SFC 1		ES Herblay 1
	Franconville FC 3		RC Argenteuil 1		Belloy St Martin ASC 1		Entente MMB 1
Centre 9	Soisy	Centre 10	Fosses	Centre 11	Argenteuil FC	Centre 12	Deuil-Enghien
	Beaumont-Mours ENT 1		Fosses FU 1		Argenteuil FC 2		Deuil-Enghien FC 1
	Fosses FU 2		Persan US 1		Argenteuil FC 4		Deuil-Enghien FC 3
	Soisy-A.M FC 2		Eragny FC 3		Arnouville FAS 1		Marly la Ville ES 2
	Soisy-A.M FC 4		Courdimanche AS 2		Cergy-Pontoise FC 3		Gonesse RC 3
Centre 13	Sarcelles	Centre 14	Cergy Pontoise	Centre 15	Jouy le Moutier	Centre 16	Saint Prix
	Sarcelles AAS 2		Belloy St Martin ASC 2		Jouy le Moutier FC 2		Saint Prix ES 1
	Sarcelles AAS 1		Cergy-Pontoise FC 2		Persan US 2		Saint Ouen AS 3
	Bruyères-Bernes USM 2		Groslay FC 1		Eragny FC 1		Ezanville-Ecouen US 1
	Beauchamp AS 2		Roissy US 1		Saint Ouen AS 1		Ermont AmS 2
Centre 17	Franconville	Centre 18	Osny	Centre 19	Pontoisienne	Centre 20	Bruyères Bernes
	Franconville FC 2		Entente SSG 4		Franconville FC 1		Bruyères-Bernes USM 1
	Saint Prix ES 2		Entente SSG 2		Pontoisienne JS 1		Beaumont-Mours ENT 2
	Saint Leu FC 4		Osny FC 3		Soisy-A.M FC 3		Vauréal FCM 1
	Saint Leu FC 3		Marcouville City CPA 1		Soisy-A.M FC 1		Montigny FC 2
Centre 21	Frettoise	Centre 22	Goussainville	Centre 23	Saint Ouen	Centre 24	Viarmes-Asnières
	Villiers le Bel FC 1		Goussainville FC 1		Ecouen FC 1		Sarcelles AAS 3
	Villiers le Bel FC 3		Gonesse RC 1		Ecouen FC 2		Sarcelles AAS 4
	ES Herblay 2		Beauchamp AS 1		Saint Ouen AS 2		Viarmes-Asnières OL 2
	Frettoise ES 1		Survilliers AV 1		Saint Brice FC 1		Champagne SFC 2
Centre 25	Adamois	Centre 26	Eragny	Centre 27	Saint Brice	Centre 28	Gonesse
	ES Herblay 3		Osny FC 1		Saint Brice FC 2		Eaubonne CSM 1
	Osny FC 2		Eragny FC 2		Chaumontel-Luz. AS 1		Gonesse RC 2
	Bezons USO 1		Argenteuil FC 3		Auvers-Ennery FC 1		Deuil-Enghien FC 2
	Adamois OL 1		Argenteuil FC 1		Pontoisienne JS 2		Deuil-Enghien FC 4
Centre 29	Garges	Centre 30	Montmorency	Centre 31	Arnouville	Centre 32	Cosmo Taverny
	Garges FCM 2		Montmorency FC 2		Jouy le Moutier FC 3		Cosmo Taverny 2
	Ermont ACF 1		Jouy le Moutier FC 1		Arnouville FAS 2		Puiseux-Louvres FC 2
	Montmagny FC 1		Ermont AmS 1		Viarmes-Asnières OL 1		RC Argenteuil 3
	Montmorency FC 1		Entente SSG 5				
Centre 33	Vexin	Centre 34	Roissy	Centre 35	Vémars St Witz	Centre 36	Pierrelaye
	Menucourt AS 2		Roissy US 2		Vémars St Witz FC 1		Ermont ACF 2
	Vexin AS 1		Entente MMB 2		Bouffémont AC 1		Pierrelaye FC 1
	Vauréal FCM 2		Le Thillay ESM 1		Montmagny FC 2		Cosmo Taverny 3



CHALLENGE U11

Article 7 - Qualification Challenge U11

U12 Filles : nées en 2012

U10/U11 Filles et Garçons : né(e)s en 2014 et 2013

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

La participation de joueur(se)s U9 est interdite sous peine de disqualification.

Centre 1	RC Argenteuil	Centre 2	Adamois	Centre 3	Chaumontel -L	Centre 4	Ezanville-Ecouen
	RC Argenteuil 3		Adamois OL 1		RC Argenteuil 1		Ezanville-Ecouen US 1
	Saint Prix ES 2		Fosses FU 2		Chaumontel-Luz. AS 1		Gonesse RC 1
	Montigny FC 1		Vexin AS 1		Entente SSG 4		Entente MMB 1
	Franconville FC 3		Ermont AmS 1		Entente SSG 1		Eaubonne CSM 2
Centre 5	Goussainville	Centre 6	Courdimanche	Centre 7	Entente MMB	Centre 8	Argenteuil FC
	Goussainville FC 2		Saint Brice FC 3		Bruyères-Bernes USM 1		Argenteuil FC 4
	Eragny FC 3		Courdimanche AS 1		Entente MMB 2		Argenteuil FC 1
	Fretteuse ES 1		Garges FCM 1		Soisy-A.M FC 2		Puiseux-Louvres FC 1
	ES Herblay 3		Saint Ouen AS 3		Deuil-Engchien FC 3		Beauchamp AS 2
Centre 9	Cergy-Pontoise	Centre 10	Sarcelles	Centre 11	Jouy le Moutier	Centre 12	Menucourt
	Cergy-Pontoise FC 2		Persan US 2		Jouy le Moutier FC 3		Menucourt AS 1
	Groslay FC 3		Jouy le Moutier FC 2		Beauchamp AS 3		ES Herblay 2
	Soisy-A.M FC 3		Sarcelles AAS 3		Gonesse RC 3		Villiers le Bel FC 2
	Montmagny FC 1		Sarcelles AAS 1		Montsoult-Baillet US 1		Villiers le Bel FC 4
Centre 13	Groslay	Centre 14	Saint Brice	Centre 15	Bezons	Centre 16	Cormeillais
	Groslay FC 1		Belloy St Martin ASC 1		Argenteuil FC 2		Ecouen FC 2
	Saint Ouen AS 1		Vallée du Sausseron ES 1		Argenteuil FC 3		Ecouen FC 4
	Goussainville FC 1		Saint Brice FC 1		Bezons USO 1		Eaubonne CSM 1
	Bezons USO 2		Cosmo Taverny 3		Boissy-Chars ENT. 1		Cormeillais ACS 2
Centre 17	Fontenay	Centre 18	Bouffémont	Centre 19	Belloy Saint Martin	Centre 20	Vauréal
	Pierrelaye FC 1		Osny FC 1		Groslay FC 2		Pontoisienne JS 2
	Saint Brice FC 2		Eragny FC 1		Belloy St Martin ASC 2		Puiseux-Louvres FC 2
	Fontenay en Paris FC 1		Cormeillais ACS 1		Pontoisienne JS 1		Jouy le Moutier FC 1
	Vémars St Witz FC 1		Bouffémont AC 1		Marcouville City CPA 1		Vauréal FCM 1
Centre 21	Magny	Centre 22	Saint Leu	Centre 23	ESSG	Centre 24	Montsoult Baillet
	Beauchamp AS 1		Gonesse RC 2		Magny en Vexin FC 2		Bonneuil ASC 1
	Vallée du Sausseron ES 2		Saint Leu FC 2		Montmorency FC 1		Osny FC 3
	Franconville FC 2		Champagne SFC 1		Entente SSG 2		Montsoult-Baillet US 2
	Magny en Vexin FC 1		Osny FC 2		Entente SSG 3		Deuil-Engchien FC 2
Centre 25	Montigny	Centre 26	Le Thillay	Centre 27	Eragny	Centre 28	Garges
	Cosmo Taverny 2		Deuil-Engchien FC 1		Vauréal FCM 2		Franconville FC 1
	Montigny FC 2		Soisy-A.M FC 1		Eragny FC 2		Cergy-Pontoise FC 1
	Saint Prix ES 1		Le Thillay ESM 1		Arnouville FAS 1		Garges FCM 2
	Champagne SFC 2		Montmorency FC 2		Cosmo Taverny 1		Adamois OL 2
Centre 29	Domont	Centre 30	Ermont AMS	Centre 31	Auvers-Ennery	Centre 32	Herblay
	Viarmes-Asnières OL 2		Saint Ouen AS 2		Ecouen FC 3		Auvers-Ennery FC 1
	Domont FC 1		Marly la Ville ES 1		Ecouen FC 1		Fosses FU 1
	Sarcelles AAS 4		Ermont AmS 2		Auvers-Ennery FC 2		ES Herblay 1
	Sarcelles AAS 2		Ermont ACF 2		Entente SSG 5		Arnouville FAS 2
Centre 33	Montmagny	Centre 34	Ermont ACF	Centre 35	Persan	Centre 36	Beaumont-Mours
	Villiers le Bel FC 3		Survilliers AV 1		RC Argenteuil 2		Viarmes-Asnières OL 1
	Villiers le Bel FC 1		Ermont ACF 1		Marly la Ville ES 2		Gafep 1
	Montmagny FC 2		Cergy-Pontoise FC 3		Persan US 1		Beaumont-Mours ENT 1
	Courdimanche AS 2		Roissy US 1		Saint Leu FC 3		Saint Leu FC 1



REPORT MATCHS

La journée du 30 09 23 qui n'a pu être jouée à cause du problème informatique est reportée au Samedi 13 Janvier 2023 pour le critérium U10/U11 -série 4 ourles A – B – C – D – E – F – G & H

AMENDES

MAGNY US : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur rencontres n°27372033 & 27367667 du 07 10 23 contre ADAMOIS OL 4 & 5

Amende : 15€ x 2 = 30€

VEMARS ST WITZ FC : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 1 sur rencontre n°27287782 du 07 10 23 contre VALLEE SU SAUSSERON ES 1

Amende : 15€

THILLAY ESM : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur rencontres n°27291692 & 27291827 du 07 10 23 contre COURDIMANCHE AS 1 & 2

Amende : 15€ x 2 = 30€

PUISEUX LOUVRES FC : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 1 sur rencontre n°27296738 du 07 10 23 contre ARGENTEUIL FC 10

Amende : 15€

ADAMOIS OL : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 2 sur rencontre n°27296394 du 07 10 23 contre ARGENTEUIL RC 3

Amende : 15€

GARGES FCM : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 5 sur rencontre n°27369173 du 14 10 23 contre VEXIN AS 3

Amende : 15€

COURDIMANCHE AS : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 3 & 4 sur rencontres n°27369822 & 27370433 du 14 10 23 contre DEUIL ENGHIEU FC 3 & 4

Amende : 15€ x 2 = 30€

BEZONS USO : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 4 - 5 & 6 sur rencontres n°27296512 - 27296570 & 27296598 du 14 10 23 contre SOISY AM FC 4 - 5 & 6

Amende : 15€ x 3 = 45€

BRUYERES BERNES USM : Absence club sur centre du plateau U6/U7 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

Amende : 50€

Prochaine Réunion LUNDI 25 OCTOBRE 2023